

CALI PROMOTION

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

AU CAPITAL DE 1 000 000 €

SIÈGE SOCIAL : @7 CENTER, BÂTIMENT C - CA CENTER, 621 RUE GEORGES MÉLIÈS
34000 MONTPELLIER

518 111 950 RCS MONTPELLIER

(Ci-après désignée la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE **EN DATE DU 16 JUIN 2026**

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS **LE 31 DÉCEMBRE 2025**

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -112 202 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -112 202 euros

En totalité au compte "autres réserves" -112 202 euros
S'élevant ainsi à 26 502 euros

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués par action au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

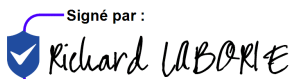
Exercice clos le	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %	Revenus non éligible à l'abattement de 40 %
31/12/2024	24,81 €	24,81 €	/
31/12/2023	/	/	/
31/12/2022	8,70 €	8,70 €	/

CERTIFIÉ CONFORME

LA PRÉSIDENTE

P / CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC

MONSIEUR RICHARD LABORIE

Signé par :

C4CC71C1EBE6462...

Désignation de l'entreprise : SAS CALI PROMOTION			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : @7 Center			34000 Montpellier	
Durée de l'exercice précédent * 12			Néant ☐ *	
Numéro SIRET * 5 1 8 1 1 1 9 5 0 0 0 0 1 1				
			Exercice N, clos le, 31122025	
			N-1 31122024	
			Net 3	
			Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA	
Frais d'établissement *			AB	
Frais de développement *			CX	
Concessions, brevets et droits similaires			AF	
Fonds commercial			AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)			AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			AL	
Terrains			AN	
Constructions			AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	
Autres immobilisations corporelles			AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			AV	
Participations			CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			CU	
Créances rattachées à des participations			BB	
Autres titres immobilisés			BD	
Prêts			BF	
Autres immobilisations financières *			BH	
TO TAL (II)			BJ	
Matières premières, approvisionnements			BL	
En cours de production de biens			BN	
En cours de production de services			BP	
Produits intermédiaires et finis			BR	
Marchandises			BT	
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	
Clients et comptes rattachés (3) *			BX	
Autres créances (3)			BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé			CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			CD	
Disponibilités			CF	
Charges constatées d'avance (3) *			CH	
TO TAL (III)			CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)			CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)			CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)			CN	
TO TAL GENERAL (I à VI)			CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail:			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *			Créances :	

Désignation de l'entreprise SAS CALI PROMOTION			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1 000 000.....)		DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	138 704	138 704
	Report à nouveau		DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(112 202)	248 086
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	1 126 502	1 486 790
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	4 939 126	4 724 176
	Instruments financiers à terme		D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	7 470	7 470
	Dettes fiscales et sociales		DY	101	20 396
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		300
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	4 946 696	4 752 341	
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	6 073 198	6 239 131	
RENVOS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	222 520	285 701
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : SAS CALIPROMOTION						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
		FJ		FK		FL		
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1		
Autres produits (1) (11)					FQ		11 652	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	11 652	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	83 891	21 826
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		
	Salaires et traitements *					FY		
	Cotisations sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements* (14)} \\ - \text{dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	
							GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1		
	Autres charges (12)					GE	52	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	83 943
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(83 942)	(10 175)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH	108 321	466 781
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI	47 152	99 214
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	125 521	171 358
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	15	
	Total des produits financiers (V)					GP	125 536	171 358
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	214 950	257 535
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	15	
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	214 965	257 535
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(89 429)	(86 178)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(112 202)	271 214

Désignation de l'entreprise SAS CALI PROMOTION		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	500
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	500
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	23 128
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	233 858
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	346 060
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(112 202)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
A8			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			
dont cotisations facultatives Madelin A10			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Remboursement parts sociales			15
Sortie parts sociales		15	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2025** ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 ainsi qu'avec les articles L.123-12 à L.123-28 du Code de Commerce.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 073 198** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **233 858** euros et un total **charges** de **346 060** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-112 202** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

D'autres part, l'examen des immobilisations a fait apparaître qu'il n'existait pas d'immobilisation décomposable au sens du règlement CRC 2002-10 et que la nature des immobilisations ne permettait pas d'identifier de valeur résiduelle.

Par ailleurs, les durées d'utilisation ne sont pas apparues significativement différentes des durées d'usages retenues antérieurement au 01/01/2025.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Changement de méthode comptable

Un nouveau règlement comptable a été appliqué sur l'exercice, conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatif au plan comptable général, qui introduit :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- De nouveaux modèles d'états financiers

Règles et Méthodes Comptables

- Un nouveau format d'annexe ;

L'adoption du nouveau règlement et les reclassements qui en résultent constituent un changement de méthode comptable, dont l'incidence sur les comptes de la société ne constitue que des changements de présentation, n'ayant aucune incidence sur le résultat.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
FINANCIERES	Participations	7 625		400		15	8 010
	Créances rattachées à des participations	4 886 439		1 541 802		742 522	5 685 719
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 894 064		1 542 202		742 537	5 693 729
TOTAL		4 894 064		1 542 202		742 537	5 693 729

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations		Diminutions			
INCORPORELLES	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels							
	Autres Instal., agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier							
	Emballages récupérables et divers							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	TOTAL							
			Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires					
		Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
		Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobilisations incorporelles								
TOTAL IMMOB INCORPORELLES								
Terrains								
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.								
Instal. technique matériel outillage industriels								
Instal générales Agentct aménagt divers								
Matériel de transport								
Matériel de bureau, informatique, mobilier								
Emballages récupérables, divers								
TOTAL IMMOB CORPORELLES								
Frais d'acquisition de titres de participation								
TOTAL								
TOTAL GENERAL NON VENTILE								

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	5 685 719		5 685 719
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	23 128	23 128	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	13 057	13 057	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		5 721 904	36 185	5 685 719
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 470	7 470		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	101	101		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	4 939 126	214 950	4 724 176	
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		4 946 696	222 520	4 724 176	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Produits à recevoir		

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		222 420
Emprunts et dettes financières divers ASSOCIES INTERETS COURUS	214 950	214 950
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN FACTURES NON PARVENUES.	7 470	7 470

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		10 000,00	100,0000	1 000 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		10 000,00	100,0000	1 000 000,00

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 1	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice 2	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	1 000 000				1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	100 000				100 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	138 704				138 704
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	248 086	(248 086)		(112 202)	(112 202)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 486 790	(248 086)		(112 202)	1 126 502

Date de l'assemblée générale	
Dividendes attribués	248 086
1 dont dividende provenant du résultat n-1	248 086
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	1 238 704
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	1 238 704
2 Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	(360 288)

CALI PROMOTION



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



Institut Fiduciaire d'Expertise Comptable (IFEC)

SA au capital de 100 000 €
RCS Nanterre : 622 022 424
APE 6920 Z – N° TVA FR 05 622 022 424

Boulogne-Billancourt 92100

📍 Siège social :
82 bis, rue de Paris
☎ 01 55 60 10 11
✉ paris@ifec.eu

Montpellier 34000

📍 Immeuble Synergie
770, rue Alfred Nobel
☎ 04 67 22 76 00
✉ ifec@ifec.eu

www.ifec.eu





RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS





CALI PROMOTION

S.A.S. AU CAPITAL DE 1.000.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : VILLAGE BY CA LANGUEDOC, CA CENTER

621 RUE GEORGES MELIES

34000 MONTPELLIER

R.C.S. MONTPELLIER : 518 111 950

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de la société Cali Promotion,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **CALI PROMOTION** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes plus particulièrement intéressés aux titres de participation et aux créances qui leur sont rattachées, qui représentent l'essentiel des valeurs d'actif. Nous nous sommes assurés que les mouvements intervenus sur l'exercice clos au 31 décembre 2025, étaient correctement retranscrits dans les comptes.

Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par votre société pour estimer la valeur d'inventaire des titres détenus des sociétés.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe 1 du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Montpellier, le 8 juin 2026.
Le Commissaire aux comptes,

INSTITUT FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE
Michel GALAINE



Annexe 1

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- » il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- » il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- » il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- » il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- » il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



COMPTES ANNUELS



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Bruts	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement & rech. et développ.				
	Autres				
	Avances et acomptes				
	IMMO. CORPORELLES (hors biens vivants)				
	Terrains				
	Aménagements fonciers				
	Améliorations du fonds				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres				
	IMMO. CORPORELLES (biens vivants)				
	Animaux reproducteurs				
	Animaux de service				
	Plantations pérennes et végétaux immobilisés				
	AUTRES IMMO. CORPORELLES				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations	8 010		8 010	7 625
	Créances rattachées à des participations	5 685 719		5 685 719	4 886 439
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé		5 693 729		5 693 729	4 894 064
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Animaux et végétaux en terre (cycle long)				
	Animaux et végétaux en terre (cycle court)				
	En cours de production de biens et svces(c.l.)				
	En cours de production de biens et svces(c.c.)				
	Approvisionnements et marchandises				
	Produits intermédiaires et finis				
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES / CDES				
	CREANCES				
	Clients et comptes rattachés				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres clients et comptes rattachés				
	Autres	36 185		36 185	3 010
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	343 284		343 284	1 342 057
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL II	379 469		379 469	1 345 067
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF		6 073 198		6 073 198	6 239 131

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	1 000 000	1 000 000
	Primes émissions, fusions, apports		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves légale	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres	138 704	138 704
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(112 202)	248 086
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		1 126 502	1 486 790
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts fonciers		
	Concours bancaires courants et découverts bancaires		
	Autres	4 939 126	4 724 176
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	AUTRES DETTES		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 470	7 470
	Dettes autres fournisseurs sur comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	101	20 396
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		300
	COMPTES DE REGULARISATION		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	4 946 696	4 752 341
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		6 073 198	6 239 131
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(112 201,95)	248 086,33
(1) dont dettes à moins d'un an		4 946 696	4 752 341
dont dettes à plus d'un an			

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				11 652
	Total des produits d'exploitation				11 652
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			83 891	21 826
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			52	1	
Total des charges d'exploitation			83 943	21 827	
RESULTAT D'EXPLOITATION			(83 942)	(10 175)	
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(83 942)	(10 175)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		108 321	466 781
	Perte supportée ou bénéfice transféré		47 152	99 214
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		125 521	171 358
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des cessions d'immobilisations financières		15	
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			125 536	171 358
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)		214 950	257 535
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		15	
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			214 965	257 535
RESULTAT FINANCIER			(89 429)	(86 178)
RESULTAT COURANT avant impôts			(112 202)	271 214
	Produits exceptionnels			500
	Charges exceptionnelles			500
RESULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				23 128
Total des produits			233 858	650 291
Total des charges			346 060	402 204
BENEFICE OU PERTE			(112 202)	248 086
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2025** ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 ainsi qu'avec les articles L.123-12 à L.123-28 du Code de Commerce.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 073 198** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **233 858** euros et un total **charges** de **346 060** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-112 202** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

D'autres part, l'examen des immobilisations a fait apparaître qu'il n'existait pas d'immobilisation décomposable au sens du règlement CRC 2002-10 et que la nature des immobilisations ne permettait pas d'identifier de valeur résiduelle.

Par ailleurs, les durées d'utilisation ne sont pas apparues significativement différentes des durées d'usages retenues antérieurement au 01/01/2025.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Changement de méthode comptable

Un nouveau règlement comptable a été appliqué sur l'exercice, conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatif au plan comptable général, qui introduit :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- De nouveaux modèles d'états financiers

Règles et Méthodes Comptables

- Un nouveau format d'annexe ;

L'adoption du nouveau règlement et les reclassements qui en résultent constituent un changement de méthode comptable, dont l'incidence sur les comptes de la société ne constitue que des changements de présentation, n'ayant aucune incidence sur le résultat.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations	7 625		400		15	8 010
	Créances rattachées à des participations	4 886 439		1 541 802		742 522	5 685 719
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 894 064		1 542 202		742 537	5 693 729
TOTAL		4 894 064		1 542 202		742 537	5 693 729

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels							
	Autres Instal., agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier							
	Emballages récupérables et divers							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
TOTAL								

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agentct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	5 685 719		5 685 719
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	23 128	23 128	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	13 057	13 057	
	Charges constatées d'avance			
	TOTAL DES CREANCES	5 721 904	36 185	5 685 719
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 470	7 470		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	101	101		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	4 939 126	214 950	4 724 176	
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	4 946 696	222 520	4 724 176	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		222 420
Emprunts et dettes financières divers ASSOCIES INTERETS COURUS	214 950	214 950
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN FACTURES NON PARVENUES.	7 470	7 470

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		10 000,00	100,0000	1 000 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		10 000,00	100,0000	1 000 000,00

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	1 000 000				1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	100 000				100 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	138 704				138 704
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	248 086	(248 086)		(112 202)	(112 202)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 486 790	(248 086)		(112 202)	1 126 502

Date de l'assemblée générale	
Dividendes attribués	248 086
¹ dont dividende provenant du résultat n-1	248 086
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1	1 238 704
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif	1 238 704
² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure	(360 288)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

[illegible]